

LE FANTASQUE.

N. AUBIN, Rédacteur,
W. H. ROWEN, Imprimeur,

PROPRIÉTAIRES. } No. 2, Rue Grant, St. Roch.
} No. 7, Ruedes Prairies, St. Roch.

CONDITIONS.

Ce Journal se publie au N^o. 2, Rue Grant, St. Roch, deux fois par semaine, le LUNDI et le JEUDI. La feuille de Lundi contient 8 pages et se vend quatre sous; celle du Jeudi en a 4 et se vend deux sous. L'abonnement est de un shelling par mois, ou dix shellings par année, payable d'avance. On peut souscrire pour autant de mois que l'on veut. Les frais de poste se monteront à cinq shellings par année. On n'envoie pas le journal à la campagne pour moins de six mois.

Les ANNONCES seront insérées au prix des autres Journaux.



DEPOTS.

On trouve le *Fantasque* au Bureau du Journal, chez M. F. GUYONAS, marchand de la Haute-Ville, et chez M. ANTOINETTE, Basse-Ville.

AGENTS.

Montréal. — Chez M. IGNACE BOUCHER, Rue Ste. Thérèse, où l'on reçoit des souscriptions.

Trois Rivières. — Chez M. OLIVIER BUREAU, Etud. en Droit.

Les personnes qui désirent se charger de l'agence du *Fantasque* dans les autres villes, sont priées de nous le faire savoir.

Je n'obéis ni ne commande à personne, je vais ou je veux, je fais ce que me plaît, je vis comme je peux et je meurs quand il le faut.

Vol. 3.

Québec, 14 Décembre, 1840.

No. 7.

MÉLANGES.

UNE ENSEIGNE DE CABARET,

Devant un cabaret ces mots étaient écrits :

Aujourd'hui vous paierez le pain, le vin, la viande ;

Demain vous mangerez gratis.

Janot, que l'enseigne affriand,

Dit : " Aujourd'hui je n'entre pas,

Il faudrait payer la dépense :

Mais demain je vais faire un si fameux-repas,

Que le cabaretier s'en souviendra, je pense."

Le lendemain, on voit entrer Janot,